

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

Comité Interparlementaire



**23^{ème} SESSION ORDINAIRE DU COMITE
INTERPARLEMENTAIRE DE L'UEMOA**

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MELEGUE
TRAORE, PRESIDENT DU CIP, A L'OCCASION DE LA
CEREMONIE D'OUVERTURE**

(Bamako, le 24 mars 2009)

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;

Monsieur le Président de la Commission de l'UEMOA ;

Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique ;

Mesdames et Messieurs les députés ;

Mesdames et Messieurs,

Merci à tous d'avoir honoré de votre présence cette cérémonie qui sert de cadre à l'ouverture de la 23^e réunion ordinaire du Comité Interparlementaire de l'UEMOA.

Les sessions rythment comme vous le savez, la vie du CIP et en constituent la principale activité statutaire. Le contexte dans lequel elles se tiennent toutes, est spécifique à chaque moment, à chaque étape de l'évolution du Comité et de l'Union, à l'environnement politique ou diplomatique dans lequel nous agissons.

Cette vingt-troisième session s'ouvre alors que l'un des Etats membres de l'UEMOA, la Guinée-Bissau est encore traumatisée par la brutale et tragique disparition du Président Joao Bernardo NINO Vieira qui nous avait fait l'honneur de recevoir en août dernier, à l'occasion de notre 22^{ème} session à Bissau, le Bureau du CIP. Aussi, Mesdames et Messieurs, je vous prie d'observer une minute de silence en souvenir du Président Vieira.

Je me dois de saisir cette occasion pour, au nom de l'ensemble des Députés membres de l'Institution parlementaire de l'UEMOA redire avec force au peuple de Guinée Bissau, à son Gouvernement, à son Parlement et à nos collègues Députés de ce pays frère, notre totale solidarité.

Nous demeurons engagés à vos côtés, chers frères et le Conseil Parlementaire pour la paix, je n'en doute, prendra les initiatives qu'il faut pour traduire dans les faits cet engagement dans la suite des actions du CIP en Guinée-Bissau depuis 1997.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Ai-je besoin de saluer votre présence constante au lancement de toutes les grandes activités que le CIP organise à Bamako. Cet engagement jamais démenti est essentiel pour le Comité qui siège à Bamako.

La relation entre l'Institution parlementaire de l'Union et le Parlement du pays du siège est essentielle pour la première.

Il en est ici comme ailleurs : l'expérience montre que la qualité de cette relation dépend en bonne partie du dynamisme des parlements communautaires.

En tout cas, merci Monsieur le Président pour tout ce que vous faites pour le CIP.

Je ne dévoilerais pas certes pas un secret en rappelant ici que si un règlement de la question du terrain pour le siège du parlement est imminent, nous vous le devons dans une très large mesure.

A cela, j'ajouterais les perspectives qui se dessinent pour la relance de la Conférence des Présidents d'Assemblées d'Afrique de l'Ouest – la CPAO. Je ne peux oublier que le Président Ali Nouhoum DIALLO avait en son temps, en 1998 et 1999 joué avec un groupe de Présidents de parlements anglophones, francophones et lusophones, un rôle déterminant dans cette structure unique en Afrique.

Aujourd'hui, il apparaît indispensable de la relancer : ses fonctions sont de fait irremplaçables. Et le Mali sera le principal acteur de cette relance, la prochaine Conférence devant se tenir à Bamako.

Monsieur le Président, je sais combien vous vous êtes investi dans cette relance, je sais aussi que vous réussirez : ce sera surtout pour l'intégration ouest africaine, la raison d'être de l'Union.

Collègues Députés,

Au moment où s'ouvre cette session, j'aimerais partager avec vous quelques réflexions que m'inspire la nouvelle étape qu'aborde le Comité Interparlementaire alors qu'il est pratiquement acquis, que les dernières ratifications du traité du Parlement de l'UEMOA et des textes liés, interviendraient au cours du semestre qui commence.

Le CIP est la première institution parlementaire d'une organisation d'intégration à avoir fonctionné en Afrique. Un certain nombre de leçons qui peuvent être tirées de son expérience valent, au-delà de différenciation des contextes et des régimes juridiques, pour les autres parlements communautaires. Le CIP a été mis en place en mars 1998, le Parlement de la CEDEAO en novembre 2000, la Commission Interparlementaire de la CEMAC en 2001, le Parlement panafricain en 2005, le Parlement de la Communauté d'Afrique de l'Est en 1999.

La première indication qui est à tirer de l'expérience du CIP, c'est la nature de la place de l'institution parlementaire dans une organisation internationale, c'est-à-dire en droit international, une organisation inter-étatique. Au fil des ans et c'est ce

que nous avons continué à faire au cours des deux dernières années dans la suite de ce que les autres présidents du CIP ont fait, est de construire progressivement, un organe véritablement supranational.

En cela, le CIP fait, sans doute un travail de pionnier comme le fait le Parlement de la CEDEAO.

A terme, l'approfondissement de l'intégration est à ce prix. Dès lors qu'une organisation quitte le stade des simples mécanismes douaniers avec l'ambition de construire le marché commun, avec dans son dispositif central la libre circulation des marchandises, des biens, des services, il, est à notre époque, extrêmement difficile de se séparer d'un organe représentatif des populations et qui opère l'incontournable contrôle sur les structures exécutives.

Une deuxième indication a trait au rapport entre le CIP et la Commission. Une relation là aussi, essentielle. Elle est, en outre, emblématique de la place de l'institution parlementaire dans l'armature institutionnelle de l'UEMOA. Tous les parlements internationaux ou communautaires, sont confrontés à cette question des relations interinstitutionnelles.

Une chose est tout à fait incontestable. L'une des clés de la réussite du comité interparlementaire de l'UEMOA depuis 1998 réside dans la sérénité de ses rapports avec l'exécutif de l'Union qui est la Commission. On ne le sait toujours pas assez ou on l'oublie – le démarrage réussi du CIP en mars 1998 et la prise de son envol, dès les premières sessions après sa mise en fonctionnement, aurait été impossible sans son action en bonne intelligence et sans l'indispensable part de complicité avec la Commission. D'avoir d'excellents rapports de collaboration avec l'exécutif, n'a jamais fondamentalement entamé, ni la spécificité, ni l'exercice des fonctions de base d'une assemblée parlementaire.

Au cours de mon mandat, en tout cas, l'une de mes priorités a été l'amélioration constante des rapports avec la commission, notamment son Président, il s'agissait d'approfondir et de rendre fluide, le dialogue et la franche collaboration entre le CIP et la Commission.

Cela a été possible, il faut le dire, avec la disponibilité constante et la compréhension dont a fait montre le Président Soumaïla CISSE, dont il me plaît de reconnaître particulièrement la présence dans cette salle et celle du Commissaire chargé des transports, de même que son collègue qui a la responsabilité des politiques économiques et de la fiscalité intérieure.

Enfin, une troisième leçon est à tirer des deux dernières années d'activités du CIP. Il s'agit de son fonctionnement intense et de son action.

Mesdames et Messieurs les Députés.

Je ne reviendrais pas sur l'esprit de famille si typique du Comité Interparlementaire et qui nous a toujours paru à tous, comme l'un des principaux acquis de notre organe.

Et si j'ai un vœu à former, c'est que cet esprit soit maintenu et approfondi par mon successeur. Pour ma part, à partir du poste de vice-président au titre du Burkina Faso j'ai toujours œuvré et continuerai à œuvrer dans cette direction.

Mais le plus important réside dans le rendement même du CIP. Les innovations introduites dans l'organisation et le fonctionnement des structures du CIP étaient indispensables. Désormais nous entendons régulièrement au cours de nos sessions, les commissaires, qui viennent exposer devant le CIP, la politique menée par la Commission dans les différents secteurs de l'intégration.

Sans doute devons-nous aller plus loin, à l'instar du Parlement de la CEDEAO et instaurer un système de saisine du CIP par les organes de l'Union aux fins de recueillir son avis consultatif, afin de donner un contenu plus effectif à sa nature actuelle.

En tout état de cause, nous avons beaucoup élargi le champ de nos actions et de nos interventions : les importants séminaires organisés sur le rôle des parlements dans la gestion des migrations, sur la place des assemblées parlementaires dans le processus d'intégration et la diplomatie parlementaire récemment tenu à Lomé. En février dernier, l'atelier de formation des députés aux techniques d'observation des élections, le séminaire sur les accords de partenariat économique avec l'Union européenne sont là, pour montrer que le CIP n'est pas forcé de rester enserré dans le cadre des seules activités statutaires.

Quant au Conseil parlementaire pour la paix, a continué à agir. Il est intervenu au Togo, en Côte d'Ivoire et en août dernier, à Bissau.

Il continuera sans doute à intervenir partout où cela sera nécessaire.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais me réjouir de constater qu'à ce jour, le plus gros problème que nous avons et dont personne ne pouvait parier sur les chances que nous avons d'y apporter une solution dans les délais que nous avons tenus, est pratiquement résolu. Je veux parler de la ratification des différents traités et le dépôt des instruments de ratification. A ce jour et vu les engagements qui seront pris par les derniers États devant satisfaire à ces formalités, nous sommes fondés à dire que plus aucun obstacle ne s'oppose de manière décisive à la mutation du CIP en parlement plénier.

Il est normal et indiqué qu'à l'ouverture de cette session, que je souhaite être la dernière du CIP, qu'en votre nom à tous, je rende un hommage appuyé à la conférence des chefs d'états, en premier chef au Président en exercice d'alors, S.E.M

le Président Blaise CAMPAORE pour l'appui constant qu'il a toujours apporté, au Président du pays du siège du CIP S.E.M Amadou Toumani TOURE pour ses conseils judicieux et sa grande implication, toute chose qui a énormément fait avancer le dossier. Je voudrais enfin exprimer toute notre gratitude et notre reconnaissance au Président de la République de la Côte d'Ivoire, S.E.M Laurent GBAGBO pour sa forte volonté affichée à chaque fois qu'il a été saisi, à mettre rapidement la Côte d'Ivoire au niveau des autres pays de l'union dans le traitement de ce dossier.

Et, alors que le Mali a été porté à la Présidence en exercice de la Conférence des Chefs d'Etats, permettez-moi en votre nom de présenter mes félicitations au Chef de l'Etat du Mali, entre les mains de qui repose désormais les destinées de l'UEMOA.

Mesdames et Messieurs,

Honorables députés,

La visibilité du CIP sur le plan international et auprès des institutions parlementaires communautaires s'illustre à travers son acceptation comme membre associé de l'Union Interparlementaire qui est l'ONU des parlements. Ce n'était pas donné d'avance. L'initiative que nous avons prise de consolider notre système d'observation des élections dans les différents pays de l'union, est heureuse et originale, et l'outil majeur que le séminaire sur l'observation des élections, que nous avons tenu ici même à Bamako, séminaire qui a décidé d'éditer un guide d'observation des élections par les députés, constituent une base véritable pour que les députés participent véritablement à l'approfondissement de la démocratie dans l'Union.

Mesdames et Messieurs,

Honorables députés,

Notre session va avoir une fois de plus l'agréable occasion d'entendre l'exposé du Président de la commission sur le rôle et le fonctionnement de notre union. Cet exercice est toujours pour les députés un moment d'intenses échanges. Traditionnellement, l'exposé du Président de la Commission est le premier temps fort de l'année parlementaire à l'UEMOA. Il en sera encore ainsi cette fois-ci.

L'agenda de cette session prévoit aussi les exposés des Commissaires, les traditionnels travaux de sous-comités et le renouvellement du Bureau du CIP qui interviendra le jeudi dans l'après midi. Je dois dire à cet égard que notre organisation n'a jamais connu de tiraillement dans ce domaine : il faut s'en réjouir.

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

Il m'est difficile de terminer cette allocution sans dire mon sentiment sur un point d'autant plus que le Président de la Commission est parmi nous. Cela concerne l'avenir. Il y a déjà quelques années, au moment où nous étions en plein dans l'action pour faire adopter le traité portant création du parlement, j'avais dit ma conviction profonde que le CIP, comme organe parlementaire de nature consultative, avait fait beaucoup en quelques années, mais que de toute évidence il avait atteint ses limites. Cette conviction demeure. Il est essentiel que dès à présent, s'instaure une réflexion qui ne porterait pas seulement sur le passage institutionnel au Parlement. Elle devrait prendre en compte la perspective d'élire les Députés de l'UEMOA au suffrage universel direct dans les prochaines années. L'UEMOA ne pourra pas longtemps échapper à cette mutation que la CEMAC a engagé tout comme la CEDEAO.

Avant de terminer, je tiens à remercier le Bureau du CIP avec lequel nous avons intensément travaillé deux ans durant.

Il en est de même des parlements nationaux dont les pays ont accueilli des activités du CIP. Je veux parler du Mali, du Sénégal, de la Guinée Bissau, du Togo.

Je me dois aussi de remercier toute l'équipe du secrétariat général qui fait un travail formidable malgré sa taille dépouillée. Taille qui va du reste s'épaissir incessamment par les nouveaux recrutements en cours.

Mes remerciements vont aussi au représentant de la Commission Amadou DIOP que nous appelons "diplo" dont l'assistance a toujours été de qualité.

Quant au nouveau Président du CIP, je tiens à le rassurer à l'avance en lui disant que, comme par le passé, je resterai disponible dès lorsque l'on aura besoin de moi. C'est une ligne de conduite que je me suis imposée depuis la naissance du CIP

A tous les députés, je souhaite une session fructueuse.

Je déclare ouverte, la vingt-troisième session du Comité Interparlementaire.

Je vous remercie.

TRAORE Mélégué
Président

